





WalOnMap

Le périmètre dont objet concerne la partie Nord de la rue Lieutenant Collat du village de Chairière actuellement classée en assainissement collectif.

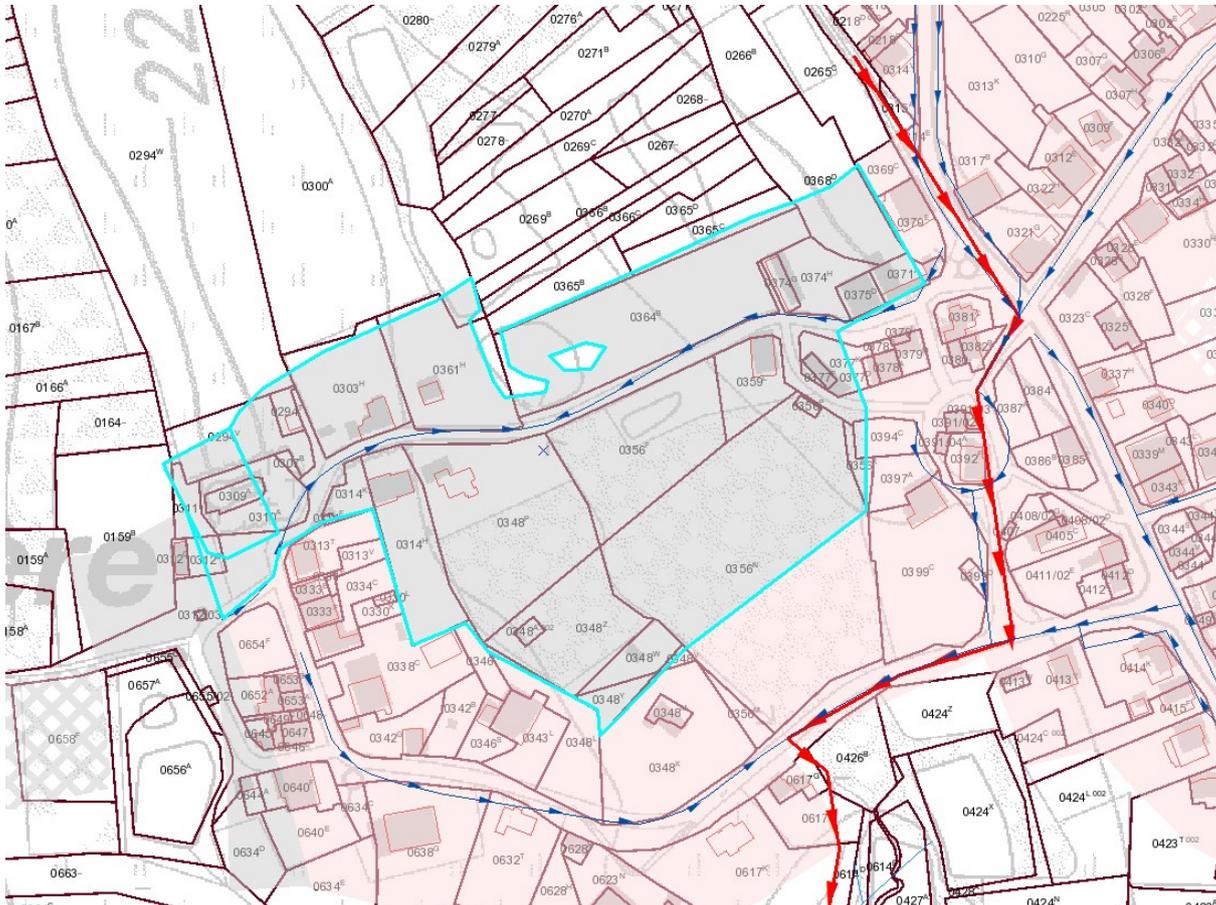
Suite à l'abandon d'une branche du futur collecteur des eaux usées de Chairière (voir figure ci-dessus) les eaux usées de cette zone d'habitat de la rue Lieutenant Colas ne pourront plus être collectées, ce périmètre devra dès lors faire l'objet d'une modification du mode d'épuration au profit de l'assainissement autonome.

Les raisons de l'abandon de cette branche de collecte ont été définie dans le cadre de l'étude de l'assainissement du village de Chairière en cours d'adjudication. Les principales motivations sont :

- Traversée d'une zone humide de grand intérêt biologique (gérée par Natogora) ;
- Nombreuses remarques lors du dépôt initial de permis pour la construction de cette branche de collecteur ;
- Nombre très réduit d'habitations concernées et donc coût de collecte à l'habitation particulièrement élevé (> 20.000 €/hab);
- Difficultés techniques liée à cette traversée en zone marécageuse.

Sept habitations sont concernées par cette modification du PASH, soit les n° 23, 44, 45, 46, 47, 49 et 61 de la rue Lieutenant Colas sont concernées

### Proposition de solution



Classement d'une partie Nord de la rue Lieutenant Colas en mode d'assainissement autonome.